

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 4 octobre 2021, à 19 h 30, au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absence motivée :
Siège #2 : Madame Manon Lacroix.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, directrice adjointe et secrétaire-trésorier adjointe, sont aussi présents à cette séance.

Résolution 2021-10-212

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
4 octobre 2021
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de septembre 2021;
5. Comptes à accepter – Septembre 2021;
6. Administration :
 1. Suivi du maire et des membres du conseil;
 2. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 3. Règlement 2021-06 décrétant l'augmentation du fonds de roulement – Adoption;

4. Règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion pour le déneigement;
 5. Virements budgétaires exercice financier 2021 (Reporté);
 6. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses;
 7. Concours *Bénévole de l'année*;
 8. Revenu Québec – Changement au dossier;
 9. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Modification (Dépôt);
7. Invitations et demandes d'appui :
 1. Recommandations du comité des dons;
 2. Congrès de la FQM;
 3. AFBL – Adhésion;
 4. Conférence Robert Piché;
 8. Sécurité publique :
 1. ;
 9. Transport :
 1. Embauche de personnel surnuméraire affecté au déneigement;
 10. Hygiène du milieu :
 1. ;
 11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Dérogation mineure – Monsieur Mathieu Horth-Gagné;
 2. Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme;
 12. Loisir et culture :
 1. Sondage MADA – Tirage du prix de participation;
 13. Santé et bien-être :
 1. Office municipal d'Habitation – Budget révisé;
 2. Uniboard – Conformité sonore;
 3. Cautionnement des Appartements Pierre-Brochu (Reporté);
 14. Projets d'investissement :
 1. Règlement 2021-04 – Rues du village – Paiement de factures;
 15. Affaires nouvelles :
 1. Adresses civiques – Route Melucq;
 2. _____;
 3. _____;
 16. Période de questions;
 17. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour.

Résolution 2021-10-213**Procès-verbaux**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 tel que rédigé.

Résolution 2021-10-214**Comptes à accepter**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois de septembre 2021 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 113 585.52 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 72 916.47 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 40 669.05 \$

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

Administration – Informations et suivi du maire :

6.1. Suivi du maire et des conseillers concernant différents dossiers.

Résolution 2021-10-215**Compte courant – Paiement de factures excédant 5 000 \$**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au cout total de 175 672.92 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
Fusion environnement inc.	3851	Cueillette/transport mat. rési. – Sept. 21	8 800.33 \$
M.R.C. de la Matapédia	24225	Quote-part incendie/insp. municipal - 4 ^e vers.	30 081.62 \$
M.R.C. de la Matapédia	24226	Quote-part matières résiduelles - 4 ^e vers.	41 752.10 \$
Ministre des Finances du Québec	103541-1	Services de la sûreté du Québec – 1 ^{er} vers. 2021	62 239.00 \$
Trane Canada ULC	312036459	Contrat d'entretien pour 5 ans (2020 à 2025)	6 935.29 \$
Multi-Ligne de L'Est	1755	Ligne jaune (16.543km) Ligne blanche	8 749.37 \$

		(15.598km)	
Centre du camion Denis	WF68209	Travaux divers sur le Mack 800 2008	10 011.21 \$
Canadien National	91528407	Passage à niveau public - Route Pouliot/Smith	7 104.00 \$
TOTAL :			<u>175 672.92 \$</u>

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2021-10-216

Règlement 2021-06 décrétant l'augmentation du fonds de roulement – Adoption

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 849 201 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 100 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 100 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2021-06 soit adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de 100 000 \$.

ARTICLE 3

À cette fin, le conseil est autorisé à affecter une somme de 100 000 \$ provenant de son excédent de fonctionnement non affecté.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 4 OCTOBRE 2021

Marcel Belzile
Maire

Joël Charest
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Résolution 2021-10-217

Règlement 2021-07 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne et équipements de déneigement et un emprunt maximal de 375 000 \$ – Avis de motion et dépôt

Monsieur Patrick Santerre, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2021-07 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne et équipements de déneigement et un emprunt maximal de 375 000 \$.
- dépose le projet de règlement 2021-07 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne et équipements de déneigement et un emprunt maximal de 375 000 \$.

6.5. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.6. Monsieur Joël Charest dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses couvrant la présente année jusqu'à août 2021.

Résolution 2021-10-218

Administration – Nomination du bénévole de l'année

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître et de souligner l'apport des bénévoles à notre municipalité;

CONSIDÉRANT les candidatures transmises à la municipalité dans le cadre du concours *Bénévole de l'année* organisé par la MRC de La Matapédia;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer, pour l'année 2021, monsieur Bermond Roussel, bénévole de l'année 18 ans et plus, et madame Koraly Chaussé-Morin, bénévole de l'année moins de 18 ans.

Résolution 2021-10-219

Administration – Revenu Québec – Changement au dossier

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que madame Sophie Bouchard soit autorisée :

- à inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l’inscription de la municipalité à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l’inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d’utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l’entreprise, ainsi qu’à d’autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d’imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l’application ou l’exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d’accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l’aide des services en ligne).

6.9. Monsieur Joël Charest dépose la modification apportée par la MRC de La Matapédia à son *Programme d’aide financière à la restauration patrimoniale*.

Résolution 2021-10-220

Liste des appuis et des dons - Approbation

Suivant les recommandations du Comité des dons, il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’approuver les dons suivants :

<u>Demandeur</u>	<u>Projet/événement</u>	<u>Don/commandite</u>
Comité Art et musique	Session automnale	500 \$
<u>TOTAL</u>		<u>500 \$</u>

Par ailleurs, le Comité des dons recommande au Comité art et musique de faire une demande globale l’an prochain plutôt qu’une demande différente à chacune de leurs activités.

Résolution 2021-10-221

Invitation – Congrès de la FQM

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer l'inscription de monsieur Marcel Belzile, maire, au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenu au Centre des congrès de Québec du 30 septembre au 2 octobre 2021. Le cout pour la participation à cette activité est de 685 \$, plus les taxes applicables.

Les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2021-10-222

AFBL – Adhésion

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'adhésion de la municipalité à l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL) pour un cout annuel de 75 \$, incluant les taxes.

Résolution 2021-10-223

Invitation – Souper-conférence avec Robert Piché

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer l'inscription de monsieur Hugues Berger, conseiller ainsi que monsieur Marcel Belzile, maire, et sa conjointe au souper-conférence avec Robert Piché qui aura lieu à l'Auberge Ma cabane en Gaspésie le 14 octobre 2021 à compter de 18 h. Le cout pour cette activité est de 75 \$ par personne, incluant le souper et la conférence.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec. Le billet acheté pour la conjointe de monsieur Belzile sera facturé à ce dernier.

Résolution 2021-10-224

Embauche du personnel surnuméraire affecté au déneigement

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu de procéder au recrutement de personnel surnuméraire pour les besoins des travaux publics lors des opérations de déneigement aux postes de journaliers et d'opérateurs.

Il est également résolu de former un comité de sélection sur lequel siègeront messieurs Marcel Belzile, maire, Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et Martin Roy, chef d'équipe aux travaux publics, ainsi que madame Manon Lacroix, conseillère. Ce comité aura pour mandat de recommander au conseil l'embauche du personnel.

11.1a. Monsieur Marcel Belzile, maire, présente la demande de dérogation mineure DPDRL210129 présentée par monsieur Mathieu Horth-Gagné pour sa propriété située au 7 rue Thibault :

La demande est la suivante :

- Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser les bâtiments qui sont déjà existants sur le terrain. Le garage annexé a été construit en 1984, pour la remise, la date de construction est inconnue. Concernant le garage, il est impossible de se conformer comme il est annexé au bâtiment principal. Cette demande consiste à régulariser les bâtiments pour la vente de l'immeuble.

Raison de la demande :

- La marge de recul avant pour le garage est de 2.87m selon le plan de localisation, cependant la marge prescrite par le règlement de zonage, article 7.4.1., est de 6m. De plus, la marge de recul avant de la remise est de 2.85m et celle latérale de 0.86m alors que le règlement de zonage, article 7.4.3., prescrit des marges de recul avant de 6m et latérale de 1.2m. Le garage et la remise sont donc dérogatoires au règlement.

Suite à l'avis publié le 16 septembre dernier, aucun commentaire n'a été reçu par courriel ou par la poste. L'assemblée publique de consultation est ouverte.

Résolution 2021-10-225

**Urbanisme – Dérogation
mineure – Mathieu Horth-
Gagné**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur cette demande et qu'il a émis une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 16 septembre dernier invitant tout intéressé à se faire entendre par courrier ou par courriel ou encore en personne lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL210129 présentée par monsieur Mathieu Horth-Gagné pour sa propriété située au 7 rue Thibault.

Résolution 2021-10-226

**Nomination des officiers
municipaux responsables de
l'application des règlements
d'urbanisme**

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout

autre règlement applicable ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

ATTENDU QU' en vertu de ladite entente intermunicipale, la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec et résolu de nommer Karine-Julie Guénard, Sébastien Gagné, Nicolas Lepage et Jocelyn Couturier comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

12.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, procède au tirage du prix de participation pour le sondage MADA. La gagnante est madame Louise Pouliot qui remporte un chèque cadeau de 125 \$ au Marché Tradition et filles de Sayabec.

Résolution 2021-10-227

OH – Budget 2021 révisé

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le budget 2021 révisé de l'Office d'habitation de la Matapédia daté du 10 août 2021. La part de la municipalité de Sayabec s'élève à 24 373 \$, une augmentation de 630 \$ comparativement au budget révisé de mars dernier.

13.2. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'*Étude de conformité sonore usine Uniboard – Sayabec* datée de septembre 2021.

13.3. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2021-10-228

Règlement 2021-04 – Rues du village – Paiement de factures

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au coût total de 1 939.08 \$, taxes incluses, pour des frais liés à la réfection des rues du village.

Règlement 2021-04 - Rues du village							
Fournisseur	N° de facture	Montant	TPS	TVQ	50 % de TVQ	Montant + 50% de TVQ	Grand total
Construction DJL inc. Gaspésie	A360 2021 18063076	160.31 \$	8.02 \$	15.99 \$	8.00 \$	168.31 \$	184.32 \$
<i>Tonnes (13,82 TO) MG-20B</i>							
Construction DJL inc. Gaspésie	A380 2021 18063884	872.67 \$	43.63 \$	87.05 \$	43.53 \$	916.20 \$	1 003.35 \$
<i>Tonnes (6,47 TO) enrobé</i>							
Construction DJL inc. Gaspésie	A360 2021 18069230	653.55 \$	32.68 \$	65.18 \$	32.59 \$	686.14 \$	751.41 \$
<i>Tonnes (56,34 TO) MG-20B</i>							
TOTAL		1 686.53 \$	84.33 \$	168.22 \$	84.11 \$	1 770.64 \$	1 939.08 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 770.64 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2021-04. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 168.44 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Affaires nouvelles

15.1. Monsieur Patrick Santerre, conseiller, soulève la problématique de la numérotation civique sur la route Melucq. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, expose les différents éléments du dossier en question.

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.

Résolution 2021-10-229

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 44.

Marcel Belzile
Maire

Joel Charest
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.